

RGPD : PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

La Banque de France est responsable de la prestation Acsel, dont la finalité est de réaliser des études économiques territoriales et sectorielles, de nature conjoncturelle ou structurelle.

Acsel s'inscrit dans le cadre d'une mission légale d'intérêt public au titre de l'article L142-10 du Code monétaire et financier (CMF), précisant que les succursales contribuent à la connaissance du tissu économique local et à la diffusion des informations monétaires et financières, mentionnée dans le contrat de service public passé avec l'État, en tant que dispositif d'accompagnement des collectivités territoriales dans leur réflexion sur leur développement stratégique :

• **La Banque de France propose aux responsables économiques une prestation de service dénommée ACSEL (Analyse Conjoncturelle et Structurelle Économique Localisée) qui fait l'objet d'un [espace dédié](#) de son site internet.**

Cette prestation consiste à présenter, sous la forme d'un rapport détaillé écrit dont les conclusions sont également exposées par oral, la situation économique et financière d'une zone géographique et/ ou d'une filière d'activité déterminée. Elle peut être réalisée au niveau régional ou départemental ou, sous certaines conditions, d'une zone d'emploi.

• **ACSEL est destinée à apporter aux collectivités territoriales des éléments permettant d'alimenter leur réflexion sur leur développement stratégique.**

Cet outil permet, à partir de données provenant essentiellement des bases gérées par la Banque de France, de porter un diagnostic économique et financier sur un territoire déterminé (région, département, bassin d'emploi ou toute autre aire géographique ayant une signification économique).

• **L'analyse ACSEL est le croisement des différentes expertises et bases de données sur les entreprises que gère la Banque de France avec la connaissance fine du tissu économique local dont disposent ses représentants sur place.**

La prestation ACSEL se décline selon une gamme de prestations allant des modules standards aux études sur mesure répondant à des besoins précis d'analyse. Les tarifs proposés sont conçus dans une logique de service public rendant possible l'accès à cette prestation aussi bien aux filières nationales, régions et métropoles qu'à des filières professionnelles ou des EPCI, quelle que soit leur taille. À l'exemple du tableau de bord sur l'impact de la crise sanitaire diffusé aux préfets depuis 2020, les données agrégées produites peuvent également faire l'objet d'une diffusion aux administrations déconcentrées de l'État.

La Banque de France peut également examiner les besoins des organismes publics ou administrations à vocation économique et conclure avec ces derniers des conventions de partenariat portant sur la réalisation de diagnostics financiers d'entreprises.

Les données utilisées proviennent principalement de la base FIBEN, qui relève d'une mission d'intérêt public basée sur l'article L141-6 du CMF, stipulant que la Banque de France peut collecter auprès des entreprises tous documents et renseignements qui lui sont nécessaires pour l'exercice de ses missions fondamentales. La Banque de France se conforme aux dispositions légales et réglementaires : la loi n°

78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi que le règlement général sur la protection des données – RGPD (règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016).

Les données traitées (identité, fonction, données économiques et financières, données relatives au surendettement, droit au compte) sont exploitées sur une profondeur historique de 15 ans plus l'année en cours, durée nécessaire à la qualité des études économiques territoriales et sectorielles. Les données relatives à la relation commerciale (nom, prénom des signataires), sont conservées pendant 10 ans à l'issue de la prestation, au titre de la relation contractuelle.

Seuls les services de la Banque de France en charge de ce traitement ont accès aux informations vous concernant.

Vous disposez d'un exercice des droits d'accès et de rectification à vos données que vous pouvez exercer auprès de la Banque de France à l'adresse courriel Acsel@banque-france.fr.

Vous avez la possibilité de déposer une réclamation auprès de la CNIL. Les coordonnées du délégué à la protection des données sont : 1200-DPD-delegate-ut@banque-france.fr.